



PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 21 mars 2016

L'an deux-mille-seize, le 21 du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOUIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : COLLARD Cynthia donnant pouvoir à DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) : Néant.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame MARTEAU Josette est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22/02/2016

- Monsieur BAUDOUIN apporte des précisions sur la subvention 2016 à l'EVS Nord Saumurois qui s'ajoute à celle votée en décembre 2015.
- Des précisions sont demandées par Madame DAGON sur la subvention à l'école de musique. Monsieur BAUDOUIN explique qu'il y a une 1^{ère} tranche fixe et une 2^{ème} tranche variable en fonction du nombre d'élèves inscrits. Cette 2^{ème} tranche doit être sollicitée par l'école. Pour aider l'école, la municipalité a décidé de régulariser la 2^{ème} tranche de 2015 sur l'exercice 2016.

Le procès-verbal est adopté.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion « Lotissement » 2015 ;
2. Approbation du compte administratif « Lotissement » 2015;
3. Approbation du compte de gestion « Commune » 2015 ;
4. Approbation du compte administratif « Commune » 2015;
5. Affectation de résultat 2015 sur 2016 – budget « Commune »;
6. Approbation du budget primitif « Commune » 2016 ;
7. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) – arrêté de projet de fusion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et des communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué-la-Fontaine et du Gennois à l'exception de Chemellier et de Coutures ;
8. SIEML – demande de subvention pour la 1^{ère} tranche des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire « la Vétusienne » ;
9. SIEML – éclairage public rues des Doutes, Jean Moulin et des Bassauges ;
10. Rénovation énergétique du groupe scolaire « la Vétusienne » - demande de subvention de l'Etat 2016 pour les grandes priorités d'investissement ;

11. Création du pôle petite enfance rue de la Jouannerie – demande de subvention de l'Etat 2016 pour les bourgs-centres ;
12. Revitalisation du bourg/aménagement de la traversée d'agglomération – demande de subvention de l'Etat 2016 pour les bourgs-centres ;
13. Saumur Habitat – projet immobilier.
14. Saumur Agglo - achèvement de la révision du PLU ;
15. Tarif gospel 2016.

Questions diverses

- Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

Madame Le Maire remercie et présente Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ, Inspecteur Divisionnaire du Centre des Finances Publiques de Saumur Municipale.

DCM N° 2016-03-017 - Approbation du compte de gestion Lotissement 2015.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du budget lotissement pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM N° 2016-03-018 - Approbation du compte administratif « Lotissement » 2015.

Sous la présidence de Monsieur Noël BAUDOUIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif « Lotissement » 2015 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2015	134 768,91 €
Recettes 2015	175 733,07 €
Résultat de l'exercice 2015	40 964,16 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	- 17 657,56 €
Résultat de clôture	+ 23 306,60 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses 2015	0.00 €
Recettes 2015	0.00 €
Résultat de l'exercice 2015	0.00 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 26 675.01 €
Résultat de clôture	+ 26 675.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 16 votes pour et 2 abstentions:

- **APPROUVE** le compte administratif du budget « Lotissement » 2015
- **DONNE** tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2016-03-019 - Approbation du compte de gestion « Commune » 2015.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

1. **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal du budget « Commune » pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM N° 2016-03-020 - Approbation du compte administratif « Commune » 2015.

Sous la présidence de Monsieur Noël BAUDOUIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif « Commune » 2015 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2015	1 488 926,77 €
Recettes 2015	1 935 287,92 €
Résultat de l'exercice 2015	+ 446 361,15 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 199 484,61 €
Résultat de clôture à reporter	+ 645 845,76 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses 2015	595 155,26 €
Recettes 2015	472 808,33 €
Résultat de l'exercice 2015	-122 346,93 €
Résultat de de l'exercice antérieur reporté	+ 46 370,81 €
Résultat de clôture à reporter	-75 976,12 €
Restes à réaliser (RAR)	113 606, 24 €
Besoin de financement	189 582,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget « Commune » 2015
- **DONNE** tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2016-03-021 - Affectation de résultat de « Commune » 2015 sur « Commune » 2016.

- Vu un excédent en fonctionnement de 645 845,76 €.
- Vu un besoin de financement de 189 582,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

- **Investissement recettes au c/1068: 589 582,36 €**
- **Fonctionnement recettes au c/ R002 : 56 263,40€**

DCM N° 2016-03-022 - Approbation du Budget Primitif « Commune 2016 »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Commune 2016 qui est équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	831 400,00 €	002	56 263,40 €
Chapitre 012	746 000,00 €	Chapitre 013	40 000,00 €
023	37 194,71 €	Chapitre 70	121 000,00 €
Chapitre 65	250 200,00 €	Chapitre 73	1 090 256,00 €
Chapitre 66	19 374,69 €	Chapitre 74	506 000,00 €
Chapitre 67	2 500,00 €	Chapitre 75	43 000,00 €
		Chapitre 77	30 150,00 €
TOTAL	1 886 669,40 €	TOTAL	1 886 669,40 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
001	75 976,12 €	001	0,00 €
Chapitre 16	141 787,41 €	Chapitre 021	37 194,71 €
Chapitre 20	54 500,00 €	Chapitre 10	670 452,36 €
Chapitre 21	1 277 527,30 €	Chapitre 13	955 750,00 €
Reste à réaliser	113 606,24 €	Chapitre 16	0,00 €
TOTAL	1 663 397,07 €	TOTAL	1 663 397,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le Budget Primitif « Commune 2016 ».
- **DONNE** tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2016-03-023 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – projet de périmètre de fusion

- Vu le SDCI validé par la CDCI le 22/01/2016,
- Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-17 portant projet de fusion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et des communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué-la-Fontaine et du Gennois à l'exception de Chemellier et de Coutures.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame La Préfète précisant que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le périmètre de la fusion dans un délai de 75 jours faute de quoi, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 17 votes pour et 2 abstentions :

- Émet un **AVIS FAVORABLE** sur le périmètre de fusion de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, des communautés de communes de Loire-Longué et de la région de Doué-la-Fontaine avec extension aux communes nouvelles Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun.
- **DONNE** tous pouvoirs au maire et aux adjoints pour signer tous documents et réaliser toutes opérations relatives à cette décision.

DCM N° 2016-03-024 - SIEML – demande de subvention pour la 1^{ère} tranche des travaux d'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne.

Madame le Maire informe le conseil que le SIEML, le bureau d'études techniques EDEL, la société Gelineau et le bureau d'études techniques Neau ont réalisé un audit énergétique comprenant une étude de faisabilité de rénovation du bâti et multi énergie du groupe scolaire la Vétusienne.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention au SIEML pour aider la commune dans la 1^{ère} tranche des travaux de maîtrise d'énergie pour l'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne. Madame le Maire précise que la 1^{ère} tranche des travaux correspond aux travaux du bâtiment de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de demander une subvention minimale de 97 200,00 € au SIEML** pour aider la commune dans la 1^{ère} tranche des travaux visant à améliorer la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-03-025 - SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteur d'habitation et d'activités).

Article 1^{er} :

La commune de Vivy décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- Extension de l'éclairage public rue Jean Moulin, rue des Doves et rue des Bassauges
- Montant de la dépense : 49 068.22 €HT
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 36 801.17 €HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10 novembre 2015.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 :

- Le Maire de la commune de Vivy,
- Le comptable de la commune de Vivy,
- Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DCM N° 2016-03-026 - Rénovation énergétique du groupe scolaire la Vétusienne – demande de subvention de l'Etat 2016 pour les grandes priorités d'investissement.

Madame le Maire informe le conseil que le SIEML, le bureau d'études techniques EDEL, la société Gelineau et le bureau d'études techniques Neau ont réalisé un audit énergétique comprenant une étude de faisabilité de rénovation du bâti et multi énergie du groupe scolaire la Vétusienne. Ces travaux sont assurés sous la maîtrise d'œuvre du cabinet MARCHAND-BODIN, économistes de la construction.

Aussi, la loi de finances pour 2016 dans son article 159 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales qui comporte deux enveloppes de financement distinctes :

1. Grandes priorités d'investissement ;
2. Développement des « bourgs-centres ».

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention **de l'Etat 2016 au titre des grandes priorités d'investissement** pour aider la

commune dans la 1^{ère} tranche des travaux de maîtrise d'énergie pour l'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne. Madame le Maire précise que la 1^{ère} tranche des travaux correspond aux travaux du bâtiment de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE de demander une subvention de l'Etat 2016 pour les grandes priorités d'investissement minimale de 120 000 €** pour aider la commune dans la 1^{ère} tranche des travaux visant à améliorer la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-03-027 - Création d'un pôle dédié à la petite enfance - demande de subvention de l'Etat 2016 pour les Bourgs-centres

Madame le Maire informe le conseil qu'un audit comprenant une étude de faisabilité de rénovation du bâti et multi énergie de l'immeuble situé au 1 rue de la Jouannerie a été réalisé. La mission sécurité et protection de la santé (SPS) a été confiée à la société Qualiconsult.

Aussi, la loi de finances pour 2016 dans son article 159 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales qui comporte deux enveloppes de financement distinctes :

1. Grandes priorités d'investissement ;
2. Développement des « bourgs-centres ».

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention **de l'Etat 2016 au titre du développement des bourgs-centres** pour aider la commune dans les travaux de création d'un pôle dédié à la petite enfance dans l'immeuble situé au 1 rue de la Jouannerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE de demander une subvention de l'Etat 2016 pour les Bourgs-centres minimale de 70 000 €** pour aider la commune dans la création d'un pôle dédié à la petite enfance dans l'immeuble situé au 1 rue de la Jouannerie.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-03-028 - aménagement de la traversée d'agglomération - demande de subvention de l'Etat 2016 pour les Bourgs-centres

Madame le Maire informe le conseil que le bureau d'études SODEREF et la société « La Ville est Belle » ont été retenus pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la traversée d'agglomération visant à revitaliser le centre-bourg de la commune.

Aussi, la loi de finances pour 2016 dans son article 159 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales qui comporte deux enveloppes de financement distinctes :

1. Grandes priorités d'investissement ;
2. Développement des « bourgs-centres ».

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la possibilité de demander une subvention **de l'Etat 2016 au titre du développement des bourgs-centres** pour aider la commune dans les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération visant à revitaliser le centre-bourg de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE de demander une subvention de l'Etat 2016 pour les Bourgs-centres minimale de 250 000 €** pour aider la commune dans les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération visant à revitaliser le centre-bourg de la commune.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-03-029 - Saumur Habitat – projet immobilier

Madame le Maire rappelle au conseil que par délibération N°2015-09-074 du 7 septembre 2015 qu'il a été décidé de confier à Saumur Habitat les études et la réalisation de l'ensemble du programme :

- Aménagement et viabilisation de l'emprise foncière,
- Construction de 20 à 22 logements locatifs,

Actuellement le plan de financement prévu fait apparaître un surcoût de 125 000€ sur ce programme global de plus de 2 000 000 €. Il est proposé à l'assemblée de prendre en charge la somme maximale de 125 000€ sur deux exercices budgétaires (2017 et 2018) afin d'équilibrer le budget de construction des futurs logements. Il est précisé que ce montant pourrait être revu à la baisse en fonction des prix résultant de la consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **DONNE son accord de principe** sur la prise en charge de 125 000 € maximum pour la construction des futurs logements.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-03-030 - POURSUITE DE LA REVISION DU PLU PAR SAUMUR AGGLO - ACCORD

Par arrêté préfectoral du 04/12/2015 la compétence «plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu» a été transférée à Saumur Agglo qui s'est trouvée depuis substituée à la commune dans les actes et contrats relatifs aux procédures communales en cours sur son territoire en application de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme qui prévoit que l'intercommunalité compétente peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever les procédures d'évolution d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Par courrier du 08/03/2016, le président de Saumur Agglo se propose d'achever la révision de notre PLU prescrite le 7/11/2006 et dont le projet a été arrêté le 14/10/2015. Il sollicite l'accord préalable du conseil municipal.

Le projet de PLU sera alors approuvé par le conseil communautaire après enquête publique éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le projet sera préalablement présenté à la conférence intercommunale rassemblant les maires de Saumur Agglo. Il restera opposable dans l'attente de l'approbation du PLU intercommunal (PLUi) à condition que le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable de ce dernier soit tenu avant le 27/03/2017 et que le PLUi soit approuvé avant le 31/12/2019. A défaut, le PLU approuvé le 22/06/2005 continuera à s'appliquer mais ses dispositions contraires à la loi Grenelle seraient illégales et susceptibles de recours contentieux.

Il est proposé au conseil de donner son accord à la continuation de la procédure de PLU de Vivy par Saumur Agglo jusqu'à son achèvement.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DONNE son accord** à la poursuite et à l'achèvement la révision de notre plan local d'urbanisme par la communauté d'agglomération « Saumur Loire Développement ».
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

DCM N° 2016-03-031 - Gospel – tarifs 2016

Madame le Maire rappelle que la troupe « HAPPY SWING » jouera un spectacle de gospel qui aura lieu le samedi 28 mai 2016 à 20h dans l'église Saint Paul à Vivy.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ADOPTE les tarifs suivants :

- 1 entrée adulte tarif unique (**tickets saumon demi-tarif**): 10 euros ;
- enfant jusqu'à 15 ans inclus : gratuit.

Questions diverses

✓ **Commission municipale urbanisme – Bâtiments – Accessibilité - Cimetière, vice-président M. Jean-Claude SOURDEAU**

- Immeuble rue de la Jouannerie : à la suite de 6 lots déclarés infructueux, un appel d'offre complémentaire est lancé. Les premières offres présentent une moins-value d'environ 20% par rapport aux premières estimations.
- Aménagement de la traversée d'agglomération : l'essentiel des débats portent sur l'aménagement de la place August Harrault et l'entrée nord de l'agglomération.

✓ **Conseil Municipal des Jeunes de Vivy - Monsieur Baumier donne lecture des points principaux.**

Commission « Culture, Loisirs, Sports »

- Terrain Skate Park : Une enquête sur la fréquentation du Skate Park a été réalisée par les membres de la commission « culture, loisirs, sports » à l'école de la Vétusienne et l'école de Sacré Cœur.
- Film : Les jeunes élus ont proposé comme film « les minions 2 ; Moi moche et méchant 1, 2 ou 3 ; Rango ; Les pingouins de Madagascar, Turbo, Epic

Commission « Cantine, Jeunesse, École »

- TAP : Des changements vont intervenir dans l'organisation des TAP
- Cantine : Des remarques sont apportées pour améliorer le service de la cantine.

Commission « Voirie, Environnement, Cadre de vie »

- Rue Nationale : Présentation de l'esquisse de l'aménagement de la traversée d'agglomération.
- Rue Jean Moulin : Présentation de l'aménagement de la Rue Jean Moulin.

✓ **Comité consultatif salle des Bassauges du 07/03/2016 – M. Noël BAUDOUIN :**

- **I – Un point** a été fait sur la mise en œuvre des recommandations énoncées lors de la rencontre du 16 janvier.
- **II – Un inventaire des clefs** de la salle a été établi
- **III – Sono et Eclairage de scène**
L'ampli actuellement déposé dans une réserve au-dessus des loges sera transféré et fixé sur un plan de travail dans le coin régie. Il y sera également installé une armoire fermant à clé pour ranger en sécurité tous les accessoires de la sono. Une « brigade » de « bénévoles » référents sera ensuite constituée, avec une formation si nécessaire, pour porter assistance aux loueurs de la salle qui demandent à utiliser la sono ou les éclairages de scène (régie) :

Jean-Claude Sourdeau	Cynthia Collard	Stéphane Hermenier	Christian Hotton
Vincent Baumier	Jean-Claude Guitton	Thierry Naudin	Philippe Macé

- **IV – Chauffage / Climatisation**
Désormais tout est programmé depuis le secrétariat de Mairie, à partir des besoins définis par les utilisateurs au moment de la réservation.
En cas de panne ou de dysfonctionnement :
1 - l'utilisateur de la salle prévient l'agent qui lui a remis les clefs (Evelyne ou Laurence)
2 - l'agent (Evelyne ou Laurence) prévient Jean Claude Sourdeau
3 - Jean Claude Sourdeau appelle la société de maintenance à Angers pour remédier au dysfonctionnement.
- **V - Divers**
Il y a une nécessité d'organiser un tri sélectif des déchets et pour cela il nous faut obtenir du SMIPE un conteneur spécifique pour les cartons, puis il faudra voir avec le SMIPE si la collecte de ces déchets se fera sur le parking de la salle ou si l'évacuation relève de la responsabilité de nos agents.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 25 avril 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Délibérations du 23 mars 2016

Numéro	Date	Objet
2016-03-017	23/03/2016	Approbation du compte de gestion Lotissement 2015
2016-03-018	23/03/2016	Approbation du compte administratif « Lotissement » 2015
2016-03-019	23/03/2016	Approbation du compte de gestion « Commune » 2015
2016-03-020	23/03/2016	Approbation du compte administratif « Commune » 2015
2016-03-021	23/03/2016	Affectation de résultat de « Commune » 2015 sur « Commune » 2016
2016-03-022	23/03/2016	Approbation du Budget Primitif « Commune 2016 »
2016-03-023	23/03/2016	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – projet de périmètre de fusion
2016-03-024	23/03/2016	SIEML – demande de subvention pour la 1ère tranche des travaux d'amélioration de la performance énergétique du groupe scolaire la Vétusienne
2016-03-025	23/03/2016	SIEML – versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations d'extension de l'éclairage public (hors secteur d'habitation et d'activités).
2016-03-026	23/03/2016	Rénovation énergétique du groupe scolaire la Vétusienne – demande de subvention de l'Etat 2016 pour les grandes priorités d'investissement
2016-03-027	23/03/2016	Création d'un pôle dédié à la petite enfance – demande de subvention de l'Etat 2016 pour les Bourgs-centres
2016-03-028	23/03/2016	Aménagement de la traversée d'agglomération – demande de subvention de l'Etat 2016 pour les Bourgs-centres
2016-03-029	23/03/2016	Saumur Habitat – projet immobilier
2016-03-030	23/03/2016	POURSUITE DE LA REVISION DU PLU PAR SAUMUR AGGLO - ACCORD
2016-03-031	23/03/2016	Gospel – tarifs 2016

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	ABSENTE EXCUSÉE A donné pouvoir à DAGON Stéphanie
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	